

**Compte rendu de la réunion du conseil municipal**  
**du lundi 12 Mai 2014 à 19 heures 30**

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation du compte rendu de la réunion du 25 avril 2014
- 2) Ouverture d'une ligne de trésorerie
- 3) Autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat de concession temporaire avec les agriculteurs pour le terrain du Quartier des Dolines
- 4) Délibération pour annuler une délibération
- 5) Informations diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H30.

Présents : Mr le Maire Didier LAITHIER, Mmes Sandra BURDIN, Marie-Christine ROBERT, Catherine ROBIN, MM Yves RETHORE, Mario PERSONENI, Julien BADSTUBER, Michel VERNEREY.

Absent(s) : Mme Françoise RETHORE a donné procuration à Mr Didier LAITHIER

Mme Laurence LAITHIER a donné procuration à Mme Sandra BURDIN

Mr Julien EHLINGER a donné procuration à Mr Michel VERNEREY.

Secrétaire de séance : Catherine ROBIN est élue secrétaire de séance et en accepte la charge.

**1. Approbation du compte rendu du 25 avril**

Tous les membres présents approuvent le compte rendu.

**Vote à l'unanimité**

**2. Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Au vu de la situation actuelle de trésorerie et après demande de renseignements auprès de différentes banques sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie ou d'un emprunt, il a été opté pour un prêt relais à hauteur de 70.000 euros sur un an, au taux de 1,49%.

La banque retenue est le Crédit Mutuel.

**Vote à l'unanimité**

**3. Autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat de concession temporaire avec les agriculteurs pour le terrain du Quartier des Dolines**

Monsieur le Maire demande l'autorisation pour signer un contrat de concession temporaire avec la Ferme du Poussin et avec le GAEC RETHORE (le GAEC LOIZON n'étant pas intéressé).

**Vote à l'unanimité**

**4. Délibération pour annuler une délibération**

En référence à la délibération du conseil municipal du 19 juin 2012 concernant l'attribution de marchés pour les travaux de viabilité du Quartier des Dolines et compte tenu que le permis d'aménagement n'a pas été attribué, le projet ne peut-être réalisé tel qu'il a été présenté.

**Vote à l'unanimité**

**5. Informations diverses**

Une convention avec la Chambre d'Agriculture avait été mise en place pour l'épandage des boues de la station d'épuration. Jusqu'à ce jour, c'était le GAEC LOIZON qui s'en chargeait. N'étant plus intéressé pour le faire, Monsieur le Maire a contacté le GAEC LAITHIER et le GAEC RETHORE pour leur demander s'ils étaient intéressés de prendre le relais.

Il est souhaitable, pour la commune, d'avoir deux exploitations pour recevoir les boues en cas de problème.

Monsieur le Maire clos la séance à 20 heures.

A Merey Sous Montrond, le 13 Mai 2014

Catherine ROBIN, secrétaire de séance

Le Maire, Didier LAITHIER

